



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 22 mars 2023

Présidence : Monsieur Olivier Chabanel

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 14/2022;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide

- d'approuver l'avenant au Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voir publique (RSPR).
- de soutenir la Municipalité dans ses projets d'aménagement de l'esplanade du Débarcadère.

Ainsi délibéré en séance du 22 mars 2023.

Pour extrait conforme, l'attestent :
AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

M. Olivier Chabanel

Président



Mme Stéphanie Navega

Secrétaire